INDEX ANALYTIQUE

– A –

Abus d'autorité, 18

Atteinte à la dignité, 12

Atteinte à l'intégrité psychologique ou physique, 12

Avocat, 56

– B –

Bonne foi, 101

– C –

Comité

création, 37

Comité de santé et sécurité au travail, 37

Commission de la fonction publique

plainte, 81

Commission de la santé et de la sécurité du travail (C.S.S.T.)

réclamation, 81

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

plainte, 81

Commission des normes du

travail, 36

plainte, 81

Comportement non désiré, 10

 ${\bf Comportement\ hostile,}\ 10$

conflit de personnalité, 20

Comportement violent

de la part du gestionnaire, 18

Conduite grave, 9, 26

Conduite vexatoire

comportements, 6

conflit de personnalité, 20

existence, 6

Confidentialité, 58, 59, 67-68,

69, 72, 88, 96, 97, 107

Conflit

gestion, 38 suivi du dossier, 39

Conflit de personnalité, 20, 42

Congédiement, 91

à la suite d'une suspension, 112

absence de, 101

facteurs atténuants ou aggravants, 105

pour avoir exercé du harcèlement, 115, 116

pour fausses accusations de harcèlement, 118

sans gradation de sanction, 113

- D -

Dérision, 10

Dommages

non-intervention de l'employeur, 41

Droit à l'erreur, 14, 18

erreur grossière ou manifeste, 18

Droits de la direction

Voir aussi *Gestionnaire* exercice, 14-17

- absence de harcèlement, 27-29
- liste de contrôle, 23

-E-

Employé

formation, 37, 107 obligations, 33

Employeur

intervention rapide, 34, 40, 51, 102 non-intervention, 41, 48-49 obligations, 33, 50, 121 prévention, 35 responsabilité, 42

Enquête, 41

Voir aussi Enquêteur, Preuve, Témoin collaboration des parties, 59 compte-rendu, 91 confidentialité, 59, 67-68, 69, 96, 97 conseils pratiques, 84-85 conservation du dossier, 88 début, 67 décisions des tribunaux, 88-91 droits des parties, 60 droits et obligations des personnes, 59 durée, 66 éléments, 89 étapes, 54, 59, 63 juste et raisonnable, 89 liste de contrôle, 82-83 mesures provisoires, 65 mode, 54, 90 objectif, 41, 66, 91 obligation de donner les faits, obligations des parties, 59 preuve, 76 processus informel, 51, 97 rapport, 78, 86 règles, 65, 67 suites, 99 suivi, 107 témoin, 63, 69

version de la personne mise

en cause, 64, 89

version de la personne plaignante, 61

- témoin, 63
- tranquillité de la rencontre, 62

Enquêteur

assignation sans supervision, 88

choix, 56, 97 crédibilité, 56

externe, 54-55, 79

- mandat, 58

interne, 54-55, 81

mandat, 58, 79

qualification, 88

qualités, 57, 88

recommandations verbales, 79

références, 57

rôle, 57

Entreprise de compétence fédérale

dispositions non applicables, 2

– F –

Fausse victime, 101, 118

Fausses accusations

congédiement, 118

Formation, 37

Formulaire d'engagement à la confidentialité, 96

Formulaire de plainte, 92

-G-

Gestionnaire

attitudes, 17-18 connaissance d'une situation de harcèlement, 40 - rencontre, 52 droit à l'erreur, 18 formation, 37 introduction de changements,

objectif en matière de harcèlement, 22

responsable du harcèlement, 103

rôle, 14-17, 23

session d'information, 36, 37-38, 107

Grief, 36

impact sur le processus interne d'enquête, 81

- H -

Harcèlement psychologique

Voir aussi *Enquête*, *Victime de* harcèlement psychologique

absence de, 27-30, 101, 118, 119

accumulation de gestes, 7

période de temps, 8

cessation, 40, 51, 107

comportement hostile, 10

comportement non désiré, 10

conduite grave, 9, 26

conduite vexatoire, 6

conséquences, 11

définition, 5

existence, 5

intention de la personne, 4

obligations de l'employeur, 33

présence de, 24-25, 102, 119

prévention, 35

tolérance, 38, 105

Harceleur

contacts avec la victime, 102 mesures contre le, 103

– I –

Intention de la personne, 4

– L –

Lettre de congédiement, 113

Lettre de congédiement à la suite d'une suspension, 112

Lettre de suspension, 110

Loi sur les normes du travail, 2,9

-M-

Médiation préventive, 52-53

Mépris, 10

Mesure disciplinaire

absence de changement de comportement, 39
absence de harcèlement, 101
au harceleur, 103, 105
facteurs reliés à la personne du harceleur, 106, 108
facteurs reliés à la relation d'emploi, 106, 108

facteurs reliés au harcèlement, 106, 108

facteurs reliés au milieu de travail, 106, 109 gradation des sanctions, 105 lettre de suspension, 110 liste de contrôle, 108 obligations de l'employeur, 91 prohibition de la double sanction, 105 proportionnalité de la sanction, 105 uniformité de la sanction, 105

Mesure non disciplinaire

harceleur, 104

Mesures de redressement

intervention rapide de l'employeur, 102

Mesures provisoires

durant l'enquête, 65

Milieu de travail exempt de harcèlement psychologique, 33

Milieu de travail néfaste, 13

- O -

Obligation de confidentialité enquête, 58, 59

Ordre des CRHA et CRIA, 56

– P –

Personnalité paranoïde, 21

Personne raisonnable

concept, 3

Plainte, 36

Voir aussi Enquête

confidentialité, 107

écrite, 61

enquête, 54

modèle, 61, 92

verbale, 62

Plainte externe

impact sur le processus interne d'enquête, 81

Politique en matière de harcèlement psychologique,

35

copie à l'embauche, 36

diffusion, 36

efficacité, 36

modèle, 43-47

révision, 35

Preuve circonstancielle, 76

Preuve d'événements similaires antérieurs, 77

Preuve matérielle et documentaire, 76

Preuve par ouï-dire, 77

Prévention, 34

Psychologue, 56

-R-

Rapport d'enquête, 78

analyse des faits, 78

annexes, 80

conclusions, 79, 99-100

contenu, 78, 86-87

documentation, 80

historique de l'enquête, 78

recommandations administratives, 79

recommandations de nature disciplinaire, 79

rédaction, 78

témoignage, 78

transmission, 80

Rapports sociaux difficiles,

18-19

Renseignements personnels, 68

Réputation des personnes, 91

-S-

Situation conflictuelle, 20

absence de harcèlement psychologique, 30 gestion, 38

Suspension

pour avoir exercé du harcèlement, 112, 116

Syndicat, 59, 60

- T -

Témoin, 63, 78
confidentialité, 69, 72, 88
contemporain, 69
de caractère, 69
durée, 70
entrevue téléphonique, 88
interrogatoire, 73

- notes, 74
- questions ouvertes, 74 lieu, 70

possibilité de se faire accompagner, 72 preuve par ouï-dire, 77 rencontre, 69-70, 88

- déroulement, 71
- enregistrement, 75

validation de la version des faits, 75

Tolérance zéro, 105

-V-

Vengeance, 101

Victime de harcèlement psychologique

contacts avec le harceleur, 102
information sur la mesure
disciplinaire imposée
au harceleur, 106
manifestation de son
inconfort, 11

mesures de redressement, 102 modification des conditions de travail, 102 thérapie, 102

Victimisation, 21